



Litige avec un bijoutier de mauvaise foi.

Par **gwena29**, le 12/06/2011 à 12:44

Bonjour,

j'ai acheté une alliance or blanc et sertie de diamants facettes, à 990 €, en avril 2010, j'ai perdu un diamant en avril 2011. je l'envoie chez le bijoutier pensant qu'il peut négocier la réparation avec son fournisseur sachant qu'il peut y avoir un défaut sur le modèle ! il n'a rien voulu savoir et voulait me faire payer la réparation (via un devis au préalable)!

est il dans ses droits ? étant donné la valeur et la date d'achat?

Par **mimi493**, le 12/06/2011 à 14:49

Il vous appartient de prouver, par une expertise, le défaut d'origine de la bague

Par **Serge . M**, le 21/02/2019 à 22:43

BONJOUR marque de politesse[smile4]

J'ai acheté une bague le 25 décembre 2018, et elle était pas au bon diamètre, 2 jour après nous l'avons retourner à la bijouterie et il l'a renvoyer à la fabrication pour se faire mettre au bon diamètre . On la attendu 5 semaines pour la ravoir . Le bijoutier nous a répondu que la fabrication pouvait pas lui fournir une autre banque aux bon diamètre, car la série ne se faisait plus .il la renvoyer à son réparateur pour la faire rectifier aux bon diamètre . Elle est revenue 6

jour après.ma femme la portée 4 jour et le placage partais , nous l'avons retourner au bijoutier . Et il veut pas nous la rembourser.quelle recours peut ton avoir . Merci de nous guider pour une solution

Par **CarolineDenambride**, le **22/02/2019** à **08:32**

Bonjour,

il conviendrait d'adresser un courrier recommandé aux fins de demande de remboursement pour non conformité du produit.

Très cordialement,

Caroline DENAMBRIDE
Avocate au Barreau de LYON